

PPRT de Corse Expansif à Morosaglia (Ponte Leccia)

Compte-rendu des échanges tenus lors de la réunion publique

Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prévu pour réglementer et pour sécuriser l'implantation, l'occupation et l'utilisation actuelles et futures des locaux habités ou occupés situés autour du dépôt de produits explosifs et de l'unité de fabrication de ce type de produit exploités par la société Corse Expansif située sur la commune de Morosaglia, hameau de Ponte Leccia, une réunion publique d'informations et d'échanges a eu lieu le mardi 17 décembre 2013 à 17h00 dans la salle de réunion de la mairie annexe de Ponte Leccia.

Présentations

La présentation, consultable en annexe, a abordé les sujets suivants :

- Historique des accidents industriels graves ;
- Explication de ce qu'est un établissement SEVESO ;
- Explication de la démarche PPRT ;
- Exposé sur les aléas liés à l'exploitation des installations et sur les enjeux situés dans le périmètre d'étude du PPRT ;
- Explication sur le projet de zonage réglementaire.

Relevé des échanges avec la salle

Suite à la présentation du projet de zonage réglementaire qui interdit toute nouvelle construction sur l'ensemble des zones intégrées dans le périmètre d'étude, les services instructeurs ont rappelé que cette position avait été prise lors de la dernière réunion des POA (Personnes et Organismes Associés à l'élaboration du PPRT) du 28 novembre 2013. Lors de cette réunion, il avait été convenu en effet que plus aucune nouvelle construction, à l'exception d'éventuelles extensions des installations de l'établissement, ne serait autorisée dans l'ensemble du périmètre d'étude, toute zones confondues.

M. le Maire a souhaité que cette interdiction soit revue dans une partie de la zone située en limite du périmètre, coté agglomération.

Suite à cette demande M. le sous-préfet de Corté lui a proposé de transmettre à la DDTM la liste des parcelles cadastrales qu'il souhaite exclure de cette interdiction avant qu'une position définitive ne soit retenue.

Remarques et informations complémentaires

- Suite à cette remarque, M. le Sous-Préfet demande aux services instructeurs de prendre en considération cette demande, en particulier au regard des règles d'urbanisme actuellement applicables aux parcelles concernées, et de proposer un projet de règlement finalisé. Si d'éventuelles discordances ne peuvent être levées, une nouvelle réunion des POA pourra être organisée ;
- Bien que les obligations formelles de publicité aient été respectées, cette réunion a mobilisé peu de personne (uniquement M. le Maire). A noter que le riverain directement concerné par ce PPRT n'était pas présent ;
- Les documents présentés lors de la réunion publique sont consultables sur le site internet de la DREAL (accessible également par le biais de celui de la préfecture de la Haute-Corse : <http://www.haute-corse.pref.gouv.fr/risques-technologiques-r148.html>);
- Le public a toujours la possibilité de faire part de ses remarques ou observations et de poser

des questions par l'intermédiaire de ces mêmes sites internet. Il peut également les formuler sur les registres mis à sa disposition dans les mairies des communes de Morosaglia et Moltifao ;

- Une enquête publique portant sur le projet finalisé de ce plan est prévue en début du deuxième semestre 2014.